

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 décembre 2024

10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)

Introduction

Le Parti Les Vert·e·s demande au Conseil municipal la mise en œuvre du projet d'installation d'une ou plusieurs voitures Mobility sur le territoire communal.

Il précise également que son postulat précédent demandait de considérer les synergies avec les communes voisines, ainsi que l'utilisation de ce véhicule pour l'usage interne de la commune.

Développement

Dans sa réponse du 2 octobre 2024 au postulat du Parti Les Vert·e·s, le Conseil municipal détaillait les informations reçues de l'entreprise Mobility pour la mise à disposition d'un véhicule ainsi que les coûts engendrés.

Selon le véhicule choisi, la taxe de base coûte entre CHF 5'300.- TTC et CHF 7'500.- TTC par année. Le chiffre d'affaires minimum est défini entre CHF 7'050.- TTC et CHF 10'300.- TTC par année.

Le budget minimum à planifier par année pour la commune pour la mise à disposition d'un véhicule Mobility est donc de CHF 12'350.- TTC à CHF 17'800.- TTC, selon le modèle choisi.

Certains frais non inclus sont à ajouter au tarif annuel, notamment la place de stationnement, les suppléments et taxes liés à l'utilisation du véhicule (supplément carburant/énergie). Le contrat a une durée minimale de 24 mois.

Le Conseil municipal propose au Conseil général de mettre en place une voiture Mobility à la gare pour un temps d'essai de 24 mois. Cette expérience sera évaluée au terme du temps d'essai. Le Conseil municipal évaluera s'il est intéressant de prolonger le contrat avec l'entreprise Mobility.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter cette motion en tenant compte qu'il est prévu de faire un temps d'essai de 24 mois.

CONSEIL MUNICIPAL